

Avis officiel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **50 (1921)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Lettre ouverte à M. Têtu !

Mon cher ami, le cousin Albert m'a raconté que lors de votre dernière conférence à Boltzopolis, M. Faisceau et M. Bulletin s'étaient donné rendez-vous au Cercle catholique, en vue de renouer des relations cordiales. Cette nouvelle me faisait grand plaisir, mais il y a eu, paraît-il, de ta part, une intervention énergique pour empêcher ces deux braves camarades de se réconcilier. Tu sais fort bien, pourtant, combien il est nécessaire que nous soyons unis pour la défense de nos intérêts. Or, en maintenant la division actuelle, ce n'est pas à la constitution d'un bloc que vous travaillez, mais à l'émiettement, car, si l'organe nouveau ne suffit pas à contenter les amateurs de polémiques, rien n'empêche d'en créer un autre : d'où, un troisième parti, etc., etc. Le mot « Faisceau » est magnifique, mais à condition qu'il soit bien interprété.

L'état de mésintelligence qui n'a que trop duré, n'est pas à l'avantage de notre corporation. L'union complète, au contraire, est le plus sûr moyen de faire estimer et appuyer le corps enseignant.

Enfin, mon cher, n'oublie pas qu'un supérieur reste un supérieur, et qu'à force de se montrer maussade envers l'Autorité, on finit par la rendre maussade à son tour !

Je crois donc, mon cher Têtu, que tu n'as pas assez réfléchi l'autre jour, et je t'engage vivement à profiter d'une prochaine occasion pour réparer ta maladresse.

Ton tout dévoué quand même,

PRO PACE.

Avis officiel

Examens du brevet de capacité.

Les examens pour l'obtention du brevet de capacité que doivent subir les aspirants instituteurs et les aspirantes institutrices auront lieu dans l'ordre suivant :

Lundi 4 et mardi 5 juillet : Epreuves écrites pour les candidats des deux sexes ;

Lundi 18 et mardi 19 juillet : Examens oraux pour les candidats des deux sexes ;

Mercredi 20 juillet : Examen des candidates pour les branches professionnelles et des candidats pour deux ou trois branches spéciales ;

Mardi 19 juillet : Examen des candidates au brevet de maîtresse d'ouvrages, à l'école secondaire de Gambach.

L'horaire indiquera les locaux et déterminera l'ordre des branches pour chaque série et chaque sexe.

Les examens commenceront chaque jour à 8 heures du matin.

Fribourg, le 8 juin 1921.

Le conseiller d'Etat directeur,
Georges PYTHON.
